

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14312**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Maintenicien-chef en aéronautique, option porteur

Nouvel intitulé : Maintenicien chef en aéronautique, option avionique, option porteur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la défense - Ecole de formation des sous-officiers de l'armée de l'air (EFSOAA)	Directeur de l'EFSOAA

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

253 Mécanique aéronautique et spatiale

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le maintenicien chef en aéronautique option Porteur est un chef d'équipe. Il assure la maintenance des aéronefs avec une équipe spécialisée dans les différents domaines d'intervention de sa spécialité. Il est responsable de la disponibilité technique opérationnelle des aéronefs. Il effectue de plus la gestion des matériels et de la documentation technique des aéronefs. Quotidiennement, il rend compte à sa hiérarchie du déroulement de ses activités.

Les capacités attestées sont :

1. La maintenance des organes mécaniques et dynamiques de l'aéronef :

- réalise et garantit les opérations techniques de contrôle, de remise en état et de maintien en condition opérationnelle des systèmes mécaniques et de génération électrique, des équipements de test.

2. Le management, l'organisation et le suivi technique des travaux :

- dirige et forme les équipes d'entretien intervenant techniquement sur le conditionnement opérationnel des aéronefs et les principaux systèmes porteurs, d'infrastructure et de test ;
- suit les échéances de contrôle, les évolutions techniques et la traçabilité des opérations effectuées sur aéronefs, les principaux systèmes porteurs, avionique ou de test.

3. La logistique :

- approvisionne et suit en comptabilité les matériels de rechange aéronautiques des principaux systèmes porteurs, avioniques et de test;
- suit les échéanciers de contrôle, les évolutions techniques et la traçabilité des opérations effectuées sur les principaux systèmes porteurs, de test ou de manutention, mis en oeuvre ou stockés en magasin.

4. La sécurité : la lutte contre les sinistres :

- conduit une intervention de lutte contre un sinistre (incendie, soutien aux blessés).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

1. Au sein du ministère de la Défense, les titulaires travaillent dans différents environnements : sur le territoire national, en opérations extérieures, en mer à bord de navires porte-aéronefs, à terre sur les pistes, en ateliers des bases navales, aériennes ou aéronavales dans un hangar de maintenance, en laboratoire.

2. Dans le secteur civil, les titulaires exercent leur métier dans les domaines :

- de l'entretien des équipements et accessoires mécaniques, électromécaniques et électriques;

- de la mécanique, en général en qualité de mécanicien de maintenance aéronautique, aérospatiale, industrielle, automobile et nautique.

Mécanicien/Mécanicienne révision mécanique (aéronautique)

Mécanicien de maintenance aéronautique, automobile et nautique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1602 : Maintenance d'aéronefs

Réglementation d'activités :

1. FRA 66 : La Commission européenne a établi de nouvelles règles pour le maintien de navigabilité et la maintenance des aéronefs. Ce règlement communautaire est entré en vigueur par étapes à compter du 28 septembre 2008.

Aucun des domaines d'emplois relatifs aux aéronefs d'Etat et plus particulièrement aux aéronefs militaires, mais aussi ceux relatifs au matériel d'environnement au sol et à l'infrastructure électronique des aérodromes, n'a d'items correspondants dans le règlement européen. Cependant, dans le cadre de l'adaptabilité des formations de la Défense, de la veille technologique et pédagogique, de la fidélisation, de la promotion interne et de la reconversion du personnel (délivrance au juste besoin des compléments nécessaires permettant l'exercice direct des emplois de maintenance aéronautique dans le civil), le rapprochement avec la norme utilisée dans l'aviation civile est séduisante.

La France élabore ainsi un règlement FRA 66 s'inspirant fortement du règlement Européen qui définit les procédures et les niveaux propres aux aéronefs d'Etat. C'est dans ce cadre que des volets concernant les spécificités militaires - avion, et spécificités militaires - hélicoptère,

ainsi qu'une partie spécifique métier (mise en œuvre, ressources humaines, contrôle de gestion du matériel, ...) ont été créés pour couvrir les domaines spécifiques aux aéronefs militaires alors que certains items (équipements de distraction passagers, installation galleys, structure bois, ...) n'ont pas été retenus.

Pour exercer leur métier dans le secteur civil, les titulaires de la certification peuvent être amenés à suivre une formation complémentaire visant les items non retenus, afin d'acquérir une licence Partie-66. Cette licence les habilite à effectuer des vérifications de navigabilité conformément au règlement (CE) n° 2042/2003 de la commission du 20 novembre 2003 relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements aéronautiques, et relatif à l'agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches.

2. L'habilitation sur des installations « basse tension » et le diplôme « Prévention et Secours Civique de niveau 1 » sont obligatoires pour exercer dans les domaines d'emploi ciblés par la certification.

3. Les candidats doivent être aptes médicalement aux « métiers de maintenance aéronautique ».

4. L'obtention du statut militaire (sous réserve des conditions de recrutement en vigueur) est exigée par le ministère de la Défense pour exercer cet emploi en tant que militaire.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte quatre composantes correspondant aux domaines d'emploi.

1 - Maintenance des organes mécaniques et dynamiques de l'aéronef : technologies appliquées aux systèmes porteurs (mécanique, électricité), systèmes porteurs et leurs composantes (cellule, propulsion, génération électrique), procédures de maintien et de remise en condition opérationnelle des systèmes porteurs, exploitation d'une documentation technique en anglais, rédaction de documents à caractère technique, contrôle des interventions techniques sur les aéronefs et les équipements.

2 - Management - Organisation du travail et du suivi technique : coordination d'une équipe au sein de la flottille ou de l'atelier, formation des équipes de travail, suivi de l'activité et traçabilité des opérations sur aéronefs.

3 - Logistique : gestion du matériel, réglementation en matière de transport, systèmes informatiques de gestion.

4 - Lutte contre les sinistres : systèmes de détection et conduite de la lutte contre les sinistres, prévention des accidents, problématique particulière des interventions sur aéronefs.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par le général commandant l'école de formation ou le directeur des formations. Il est composé à parts égales de formateurs et de membres de la profession (au minimum 2 personnes par collègue). Les membres extérieurs à l'organisme représentent 50 % du jury.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Le jury est présidé par le général commandant l'école de formation ou le directeur des formations. Il est composé à parts égales de formateurs et de membres de la profession (au minimum 2 personnes par collègue). Les membres extérieurs à l'organisme représentent 50 % du jury.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Référence du décret général :**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Maintenicien-chef en aéronautique, option porteur" avec effet au 03 mars 2012 jusqu'au 14 avril 2017.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation jusqu'au 1er mai 2004.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur de maintenance de mécanique aéronautique'.

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS Mécanicien d'aéronautique', niveau III.

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS mécanicien d'aéronautique', niveau IV.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Deux ou trois promotions de vingt à vingt-quatre élèves par an, 100 p. 100 d'élèves brevetés.

Autres sources d'information :

www.vae.efsoaa@inet.air.defense.gouv.fr

www.êremarin.fr

www.defense.gouv.fr

www.defense.gouv.fr/marine

www.defense-reconversion.fr

Lieu(x) de certification :

ECOLE DE FORMATION DES SOUS-OFFICIERS DE L'ARMEE DE L'AIR (EFSOAA) - Base aérienne 721
17133 Rochefort Air

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ECOLE DE FORMATION DES SOUS-OFFICIERS DE L'ARMEE DE L'AIR (EFSOAA) - Base aérienne 721
17133 Rochefort Air

Historique de la certification :

Anciens libellés : - BS Mécanicien d'aéronautique, niveau IV (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980) ;
- BS Mécanicien d'aéronautique, niveau III (Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995) ;
- Technicien supérieur de maintenance de maintenance de mécanique aéronautique (Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999).

Certification précédente : Maintenicien chef en aéronautique option porteur

Certification suivante : Maintenicien chef en aéronautique, option avionique, option porteur